

## AVIS DE COURSE



### Régate Coupe Nuyttens : Fireball, 470, Jet, Ponant et 485 + Interligue Europe

**Samedi 25 et Dimanche 26 mars 2023**  
**Lac de la Monnerie, 72200 LA FLECHE**  
**CLUB DE VOILE DE LA FLECHE 72014**  
**Grade 5 A**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux et les règlements des classes.

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

#### 3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes Fireball, 470, Jet, Ponant, 485 et Europe.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site du club : <https://clubvoilelafleche.jimdofree.com/pré-inscription/>
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits sur place lors de sa confirmation d'inscription.
- 4.6** Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir tableau.

## 5 DROITS A PAYER

### 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 8 mars 2023	Droits d'inscription après le 8 mars 2023
<i>Solitaire :</i> <i>Europe</i>	<i>20 Euros</i>	<i>30 Euros</i>
<i>Double :</i> <i>Fireball, 470, Jet, Ponant, 485</i>	<i>30 Euros</i>	<i>40 Euros</i>

Le pot de l'amitié sera offert le samedi soir.  
Possibilité de stationnement de camping-car, sans raccordements, dans l'enceinte du club.

### 5.2 Autres frais :

- hébergement possible à 100m du club aux CHES Berges de La Monnerie, pour la nuit du samedi au dimanche avec repas gourmand le samedi soir, (localisation, voir annexe1)
  - chambre 2 personnes + petit déj + repas gourmand : 48 euros / personne
  - chambre individuelle+ petit déj + repas gourmand : 62 euros / personne
  - repas gourmand sans hébergement : 20 euros /personne

Réservation uniquement par le biais du club, avant le 08 mars 2023 ; règlement sur place lors de la confirmation d'inscription. Toutefois, une pré-réservation est engageante.

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>25/03/2023</i>	<i>9h</i>	<i>12h</i>

### 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : sans objet

### 8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre maxi de course par jour	Nombre maxi de course pour l'épreuve
Fireball, 470, Jet, Ponant et 485	5	8
Europe	5	8

### 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue :

jour	Heure
samedi 25 mars 2023	13h30
dimanche 26 mars 2023	10h00

### 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h00**.

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

### 9.1 Chaque bateau doit pouvoir présenter ou prouver l'existence d'un certificat valide.

### 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

- 11 LIEU**  
L'emplacement de la zone de course est la totalité du lac de la Monnerie. (voir annexe1)
- 12 LES PARCOURS**  
Les parcours seront de type aller-retour, triangle, trapèze ou autre parcours construit adapté au plan d'eau et à la direction du vent.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.2** 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3 a)** Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX :** Les prix seront distribués comme suit :
- Fireball, 470, Jet, Ponant et 485 :
    - 1 coupe au premier bateau
    - 1 coupe à la première féminine
  - Europe :
    - 1 coupe au premier masculin
    - 1 coupe à la première féminine
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter
- Guillaume Moniteur au 02.43.94.25.50 ou par mail [cvf.laflechevoile@gmail.com](mailto:cvf.laflechevoile@gmail.com)
  - Fabrice Cerfeuillet, secrétaire au 0607723638 (ne pas hésiter à laisser un message)
  - Par mail : [clubvoilelafleche.inscription@gmail.com](mailto:clubvoilelafleche.inscription@gmail.com)

Régate  
Coupe Nuyttens : Fireball, 470, Jet, Ponant et 485  
+  
Interligue Europe

Samedi 25 et Dimanche 26 mars 2023  
Lac de la Monnerie, 72200 LA FLECHE  
CLUB DE VOILE DE LA FLECHE 72014  
Grade 5 A

## ANNEXE1

CHES Hébergement les Berges de la Monnerie  
PK : aire de préparation des bateaux  
Stockage remorque et matériel la nuit dans l'enceinte du club.

